

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin, s'est réuni en séance ordinaire au centre socioculturel, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN (**absent pendant la présente délibération**), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS (**absent pendant la présente délibération**), Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Amélie NAUDOT.

Pouvoirs de : A. NAUDOT à M. MAUGER, B. PINON à C. LECHEVALLIER.

Secrétaire de séance : Matthieu BIGOT.

**ALIENATION D'UN BIEN ET MODIFICATION DE L'INVENTAIRE COMMUNAL – CESSION
DU CHAR DE CARNAVAL EVENEMENTIEL**

DEL20200629_11

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Pour : 27

Contre :

Abstentions :

Rapporteur : Mme Poleyn – Vu en commission des finances le 25 juin 2020

La municipalité a souhaité renouer avec l'organisation d'un carnaval annuel, proposé dans la pure tradition des parades festives au cours desquelles les habitants déguisés déambulent derrière des chars d'où sont lancés confettis, serpentins, friandises...

Afin d'étoffer le traditionnel défilé, en 2016 la ville de Ouistreham Riva-Bella a fait l'acquisition d'un char de type « Bateau pirates » que l'association ORB Festif s'est chargé depuis lors d'orner et d'utiliser chaque année.

Aussi, afin de permettre à l'association d'en disposer de manière officielle et qu'il lui soit possible de l'aménager, de l'agrémenter et de le modifier au gré des thèmes retenus chaque année, il est proposé que la commune cède ce char à l'association sous la forme d'un don.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents¹,**

- ➔ **AUTORISE** la sortie du char événementiel « Bateau pirates » de l'inventaire des biens communaux ;
- ➔ **AUTORISE** la cession du char à l'association ORB festif, à titre gratuit et sans contrepartie ;
- ➔ **AUTORISE** le Maire de Ouistreham à signer tous actes inhérents.

L'inventaire communal sera mis à jour en conséquence, à la date de la cession actée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE
Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le



¹ MM Tolos et Quivrin sont absents pendant la présente délibération.